

VILLES ET VILLAGES

NOM DE LA DÉMARCHÉ

Les Plus Beaux Villages de France



PRODUITS CONCERNÉS

Communes, bourgs ou exceptionnellement hameaux

DÉCLINAISON DE LA GAMME

Néant

OBJECTIF DE LA DÉMARCHÉ

Préserver, promouvoir et développer des villages qui ont en commun une dimension rurale et un patrimoine architectural et/ou naturel exceptionnel.

VALEURS VÉHICULÉES

Tourisme durable, authenticité, terroir, art de vivre

MODALITÉS DE L'ADHÉSION

Transmettre un dossier de candidature à l'Association Les Plus Beaux Villages de France qui vérifie la recevabilité de la candidature, visite-expertise entre le maire et le chargé de qualité de l'Association (entretien, remise des documents demandés, reportage photos), décision de la Commission Qualité

Paiement de la participation aux frais d'expertise (voir détail des coûts ci-dessous) et de la participation annuelle (2,70€ par habitant)

FORMALISATION DES CRITÈRES A RESPECTER

- Trois critères éliminatoires :
 - être un village de moins de 2000 habitants
 - posséder 2 sites/monuments inscrits ou classés
 - avoir une délibération du Conseil Municipal
- La charte de qualité comprend 27 critères sélectifs portant sur la qualité urbanistique, architecturale et sur la mise en valeur et 12 critères incitatifs portant sur le développement, la promotion et l'animation

SYSTÈME DE CONTRÔLE

Tous les ans, 10 à 20 villages sont contrôlés.

COMMUNICATION MISE EN PLACE PAR LE RÉSEAU

- site internet : www.les-plus-beaux-villages-de-france.org
- vente de produits sous marque : carte routière éditée par Michelin, guide touristique, album et coffret D.V.D. édités par la Sélection du Reader's Digest

ORGANISATION DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION

« La France autrement » est le tour opérateur officiel et exclusif de l'association « Les plus beaux villages de France »

STRUCTURE JURIDIQUE PORTEUSE

L'Association « Les Plus Beaux Villages de France »



STATUT JURIDIQUE DE LA DÉMARCHE

Marque déposée à l'I.N.P.I.

DATE DE CRÉATION

1982

ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE

- Europe
- France
- Région
- Département
- Autre

HABILITATION À DÉLIVRER LA MARQUE QUALITÉ TOURISME

- Oui
- Non

NOMBRE D'ADHÉRENTS SUR LES PAYS D'ARIÈGE

2 villages : St Lizier et Camon

CONTACT

Association « Les Plus Beaux Villages de France »
19500 Collonges-la-Rouge
Tél. : 05 55 840 850
info@lesplusbeauxvillagesdefrance.org

Les renseignements fournis dans cette fiche sont exacts au moment de l'édition (déc. 2007). Ils sont cependant susceptibles d'évoluer. En particulier, les coûts d'adhésion ne sont valables que pour l'année 2007. Se renseigner auprès du réseau correspondant.



Ce travail a été réalisé par le comité départemental du tourisme d'Ariège Pyrénées et co-financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Leader +